



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des Monuments  
historiques

Arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
des caves médiévales 88-90 rue Pierre Ledent  
à MONTREUIL (Pas-de-Calais)

**Le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais**  
**Préfet du Nord**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Commandeur dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2008 portant formation de la commission régionale du patrimoine et des sites modifié par les arrêtés préfectoraux des 12 septembre 2008, 2 septembre 2010 et 21 octobre 2011 ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 20 septembre 2012 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les caves médiévales 88-90 rue Pierre Ledent à Montreuil (Pas-de-Calais) présentent au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage du passé médiéval de la ville de Montreuil dont elles constituent un exemple remarquable datant des XIII-XIV<sup>e</sup> siècles ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : - Sont inscrites au titre des monuments historiques en totalité les caves médiévales 88-90 rue Pierre Ledent, situées à l'angle de la rue Pierre Ledent et de la rue des Juifs à MONTREUIL (Pas-de-Calais), sur la parcelle n°455 d'une contenance de 1.063 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre section AD et appartenant à la COMMUNE DE MONTREUIL (n° SIREN 216 205 880), par acte du 21 octobre 2004 passé devant Maître Philippe HERNU, notaire associé de la S.C.P. dénommé « Philippe HERNU, Notaire associé » 34 place du Général de Gaulle à MONTREUIL (Pas-de-Calais), et publié au bureau des hypothèques de Montreuil le 3 novembre 2004 sous le numéro de volume 2004 P n°5539.

ARTICLE 2 : - Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord – Pas-de-Calais. En outre, il sera notifié à l'préfet du département, au maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait-à-Lille, le

14 DEC. 2012

Dominique BUR